



Mention d'information

Entretiens motivationnels par téléphone portant sur la vaccination antigrippale

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Entretiens motivationnels par téléphone portant sur la vaccination antigrippale** » dont la finalité est la réalisation d'une campagne téléphonique de prévention permettant d'inciter à la vaccination antigrippale des femmes et hommes bénéficiaires de l'ASPA et/ou de la C2S, âgés de 65 à 79 ans inclus (nés entre 1947 et 1961), ayant été invités à la campagne VAG de l'année considérée et primo-vaccinants. De même, la campagne ciblera les personnes sous-consommantes de soins (moins de trois consultations sur les six derniers mois), également âgées de 65 à 79 ans inclus (nées entre 1947 et 1961), ayant été invitées au moins une fois à la campagne VAG et primo-vaccinantes.

Dans ce cadre, les données à caractère personnel seront utilisées par la MSA pour :

- La constitution et la gestion des fichiers des personnes éligibles ;
- Mener des entretiens motivationnels personnalisés ;
- Permettre aux opérateurs d'assurer la gestion administrative des infirmiers et le suivi de l'activité.
- Mesurer l'impact de la campagne téléphonique sur la participation par l'établissement d'indicateurs.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification
- Le NIR pour la seule constitution du fichier des personnes éligibles
- Les données de santé pour la seule constitution du fichier des personnes éligibles.
- Les données relatives aux informations d'ordre économique et financier pour la seule constitution du fichier des personnes éligibles.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite d'un an, à compter de la constitution du fichier.

L'accès aux données des fichiers est réservé aux :

- Les agents du département de la Prévention et de l'Education Sanitaire et Sociale et du département Statistiques de la CCMSA qui contribuent au dispositif ainsi que les agents d'IMSA.
- Les sous-traitants ISO et ILHUP (opérateurs).

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur la mission d'intérêt public, le droit d'opposition s'applique.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée à la Directrice de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07